

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14</p> <p>Date de convocation : 28/05/2021</p> <p>Date d'affichage : 29/06/2021</p>	<p><i>L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i></p> <p><u>Présents</u> : Mmes CHANTREAU, COURTOIS, DOUARD, FLEURY, PETIT, SALMON-HUSZTI, TESSIER MM. CONZETT, DESVAUX, FERRISSE, GEAY, SAEZ, VOISARD Formant la majorité des membres en exercice</p> <p><u>Absent excusé</u> : M. TURBAT</p> <p><i>Secrétaires de séance</i> : Mmes COURTOIS, FLEURY</p>
---	--

Considérant l'article L 2121-10 du code général des collectivités locales, toute convocation à une séance de l'organe délibérant est faite par l'autorité territoriale et indique les questions portées à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de:

- 1- l'approbation du procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021 ;
- 2- la présentation du projet de guinguette ludique et intergénérationnelle proposée par l'association Bul'de Mômes.

Et le retrait au même ordre du jour de:

- 1- renouvellement du contrat de restauration collective ;
- 2- tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2021/2022, au motif de report vers la commission « affaires scolaires » en charge d'étudier la proposition de la société Restoria et la possibilité d'une commande groupée avec deux autres communes du territoire.

À l'unanimité, les membres présents se prononcent favorablement à la modification de l'ordre du jour.

Délibération N° 2021-06-D1

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 MARS 2021

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

-D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2021.

Délibération N° 2021-06-D2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL

Le budget primitif pour 2021 a été voté à titre prévisionnel lors de la séance du 15 février. En l'absence du compte de gestion transmis par le Comptable public, il a été procédé à la reprise anticipée des résultats 2020. Monsieur le Maire rappelle que la reprise et l'affectation des résultats au travers des comptes de gestion et administratif doivent être approuvés avant le 30 juin 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 du budget général produit par le Trésorier principal :

Résultats de l'exercice 2020 :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses : 580 582,99 €

Recettes : 678 464,05 € soit un excédent de 97 881,06 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 121 620,79 €

Recettes : 171 302,48 € soit un excédent de 49 681,69 €

Le résultat de clôture est le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de **197 881,06 €** (97 881,06 € + 100 000,00 € excédent 2019 reporté)
- Section d'investissement : excédent de **95 594,47 €** (49 681,69 € + excédent investissement 2019 reporté 45 912,78 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

Considérant que les opérations sont normales et régulières,

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier Principal pour le budget général.

Délibération N° 2021-06-D3

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2020 :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses : 580 582,99 €

Recettes : 778 464,05 €, dont 100 000,00 € d'excédent 2019 reporté

Excédent : 197 881,06 €

Section INVESTISSEMENT

Dépenses : 121 620,79 € Restes à réaliser : 19 914,12 €

Recettes : 217 215,26 €

(dont 103 754,88 € d'excédent de fonctionnement 2019 affecté et 45 912,78 € d'excédent 2019 reporté)

Excédent : 95 594,47 €

Monsieur Michel DESVAUX, élu Président de la séance pour ce vote, invite les conseillers à se

prononcer sur l'exécution du budget 2020 pendant que Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget général.

Délibération N° 2021-06-D4

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE DE MOBILIERS SCOLAIRES ANCIENS

Vu l'article L 2121-22 alinéa 10 du Code général des collectivités locales et la délibération du 11 juin 2020 par laquelle les membres de l'organe délibérant ont donné délégation à Monsieur le Maire pour procéder à la cession de gré à gré de biens mobiliers privés de la commune à hauteur de 1 500 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de mobiliers scolaires anciens et de faible valeur pour un montant total de 180 euros. Il souhaite connaître l'avis des conseillers afin d'affecter ces sommes, soit au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soit au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide,

- **D'APPROUVER** l'affectation de la totalité du produit de la présente vente au budget du CCAS.

Délibération N° 2021-06-D5

PARTICIPATION AU RENOUELEMENT DE MATERIEL POUR LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE D'AMBOISE

Monsieur le Maire a été sollicité par Monsieur le Maire d'Amboise pour participer financièrement à l'achat de matériels par la psychologue scolaire du secteur RASED Jules-Ferry Amboise.

La dépense s'élève à 1 719,54 € et chaque commune du secteur participerait au prorata de son nombre d'élèves, soit 112,97 € pour Saint-Ouen-Les-Vignes (1 719,54 € X 6.57 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER** de participer à l'achat de matériel pour la psychologue scolaire pour la somme de 112,97 €.

Délibération N° 2021-06-D6

RENOUELEMENT DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT

Dans le cadre de la réforme de la demande et des attributions de logements sociaux, la Communauté de Communes du Val d'Amboise se doit de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Suite aux élections municipales de 2020 et à l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de renouveler la composition de cette instance.

Co-présidée par la Préfète d'Indre-et-Loire et le Président du Val d'Amboise, la CIL doit être composée des membres de 3 collèges :

- Collectivités locales
- Professionnels intervenant dans le champ des attributions de logements sociaux,
- Associations de défense de personnes en situation d'exclusion par le logement et usagers.

Elle aura pour mission de définir des orientations dans les domaines suivants : attributions logement, mutations dans le parc locatif, modalités de relogements, modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation...

La CIL adoptera et suivra la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), et sera associée au suivi et la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID).

Deux représentants sont à désigner pour siéger à cette instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER :**
 - **Titulaire : Mme Claudette COURTOIS**
 - **Suppléante : Mme Dominique FLEURY**

Délibération N° 2021-06-D7

CHARTRE DES REFERENTS COMMUNAUX « ENTOUR'ÂGE » DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Depuis 2015, la Communauté de communes du Val d'Amboise a étendu la compétence « lien social » à l'ensemble des communes de moins de 1500 habitants. Le service Entour'âge est ensuite venu structurer cette compétence en proposant un accompagnement individuel aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et aux aidants familiaux.

Le Conseil communautaire du 25 mars dernier a donc approuvé la charte des élus référents Entour'âge. Monsieur le Maire en donne connaissance. Un élu référent communal est à désigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DESIGNER élue référent communal :**
 - **Madame Claudette COURTOIS**

Délibération N° 2021-06-D8

DEMANDE D'ALIÉNATION DU SENTIER RURAL N°32 – PROPOSITION DE MADAME HIDALGO

Vu la délibération N° 2021-03-D2 du 22 mars 2021 ;
Vu l'avis de la commission « bâtiments-voirie » du 17 mai 2021 ;
Vu le courriel de Madame Mercédès HIDALGO du 30 avril 2021.

Considérant que par délibération du 22 mars 2021 le Conseil Municipal a accepté le principe de désaffectation et d'aliénation partielle du sentier rural n° 32 (SR 32) sur les parcelles cadastrées section F n°s 33, 34 et 35, au profit de Madame Mercédès HIDALGO, propriétaire, ou de potentiels acquéreurs de son bien actuellement en vente, et de soumettre le projet à enquête publique.

Afin de tenir compte des différents frais qui seront engagés par la collectivité cédante, le prix de cession est fixé à 8 000 euros. La présente décision a été notifiée à Mme Mercédès HIDALGO le 29 mars 2021.

Considérant le courriel du 29 mars 2021 par lequel Madame Mercédès HIDALGO accepte le principe de l'acquisition partielle du SR 32 et propose un prix de 4 000 euros.

Considérant que cette dernière proposition est portée à l'ordre du jour de la commission « bâtiments-voirie » du 17 mai 2021. À l'unanimité des 11 membres réunis, la commission émet un avis défavorable et entend rester dans le cadre de la délibération votée le 22 mars 2021 et maintenir inchangé le montant de la cession à 8 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE CONFIRMER** l'avis de la commission « bâtiment voirie » du 17 mai 2021 ;
- **DE PRENDRE ACTE** de la réponse de Madame Mercédès HIDALGO du 22 mai 2021 acceptant les conditions de cession partielle du SR 32 pour une valeur de 8 000 euros et demande à Monsieur le Maire de s'assurer auprès du notaire en charge de la vente de la propriété de Madame HIDALGO de l'engagement des futurs acquéreurs ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à engager la procédure de désaffectation partielle du SR 32.

Délibération N° 2021-06-D9

OFFRES COMMERCIALES : INSTALLATION SUR DOMAINE PUBLIC DE DEUX FOOD TRUCK

Considérant les demandes d'occupation du domaine public (AOT) par deux artisans professionnels exploitant deux food trucks, Monsieur le Maire présente les projets d'installation sur la commune de :

- Mme Noémie GASHETSANG et M. Antoine PUYRAUD de Saint-Ouen-les-Vignes, exploitant un food truck de cuisine tibétaine, dénommé « Yack's Corner » ;
- Mme Christelle BUREL et M. Julien IDOUX de Limeray, exploitant un food truck de cuisine à emporter « friterie et préparations à base de poulet », dénommé « chez Bubu ».

Lesdits exploitants présentent sur dossier leurs références commerciales et répondent aux modalités d'exploitation attendues. Ils demandent la mise à disposition d'un emplacement, une fois par semaine, le mardi pour Yack's Corner et le lundi pour Chez Bubu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

A compter du 22 juin 2021 pour une durée de 1 an renouvelable dans les conditions fixées par l'autorisation de stationnement :

- **D'ACCEPTER** leur stationnement sur le grand parking, rue Jules Gautier, aux jours demandés ;
- **DE NE PAS APPLIQUER** le tarif communal de stationnement, avec le double objectif, d'une part, de renforcer l'offre commerciale et l'attractivité de la commune, et, d'autre part, de favoriser l'installation de jeunes professionnels locaux ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs aux autorisations de stationnement sur domaine public.

Délibération N° 2021-06-D10

PACTE DE GOUVERNANCE

Vu le CGCT et notamment l'article L.5211-11-2 du CGCT ;

Vu la loi n°2019-1421 d'engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI. Ses modalités sont prévues dans l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Vu la délibération n°2020-03-01 en date du 03 septembre 2020 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise actant le principe d'élaboration d'un Pacte de gouvernance.

Vu la délibération n°2021-03-01 en date du 20 mai 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise relative à la présentation du projet de Pacte de Gouvernance- Volet 1 – Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques.

Afin d'améliorer le fonctionnement des EPCI à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L5211-11-2 du CGCT), a institué la possibilité pour les collectivités locales de réaliser un pacte de gouvernance, avec pour objectif principal d'organiser les relations entre les communes et leur intercommunalité.

Le Pacte de gouvernance aborde donc deux grands thèmes :

- En premier, les règles de collaboration entre les élus communautaires. Il s'agit ici de préciser le rôle des élus qui compose le Bureau communautaire, ainsi que l'organisation des instances internes de la Communauté de communes (Conseil communautaire, Commissions thématiques...).
- En second, les règles de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres. L'organisation et le fonctionnement des instances de travail avec les élus des communes membres sont ici détaillés.

Comme le stipule l'article L. 5211-11-2 du CGCT, si l'organe délibérant a décidé de l'élaboration du Pacte de gouvernance mentionné au 1° du I à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, il l'adopte, après avis des conseils municipaux des communes membres après la transmission du projet de Pacte.

Monsieur SAEZ indique que l'organisation de cette gouvernance implique un emploi du temps très chargé, d'où un manque de temps pour la proximité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de Pacte de Gouvernance – Volet 1 – Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques – de la Communauté de Communes du Val d'Amboise annexé à la présente délibération.

Délibération N° 2021-06-D11

PROJET DE GUINGUETTE PAR L'ASSOCIATION BUL' DE MÔMES

Monsieur le Maire présente le projet de guinguette ludique et intergénérationnelle proposée par l'association Bul' de Mômes de Saint-Ouen-les-Vignes, dénommé « Guin'Guet ».

Afin de dynamiser le village, à la sortie des classes, un espace d'animations, de détente et de rencontres, sera proposé, en libre-service et gratuitement, aux enfants et parents, tous les mardis du 22 juin au 13 juillet 2021, de 16 h 00 à 18 h 30.

Les objectifs recherchés sont le renforcement des liens intergénérationnels, la promotion des activités créatives et artistiques, la valorisation des initiatives locales et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE METTRE À DISPOSITION** aux jours et heures demandés, la prairie du foyer rural, et par convention, le matériel communal nécessaire à l'installation de la guinguette.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion aux « Croqueurs de pommes de Touraine » en vue de l'aménagement communal d'un verger conservatoire de variétés anciennes de fruitiers sur le terrain communal jouxtant le cimetière.

2 - Monsieur le Maire fait part de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 mai 2021 de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, afin de s'assurer du respect des règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

3 – Monsieur le Maire informe de la réponse positive sur l'appel à projet « socle numérique » assurant la continuité pédagogique de l'école élémentaire, à hauteur de 50 % des investissements prévus avec l'équipe enseignante (6 ordinateurs portables et 2 appareils photos numériques).

4 – MM. GEAY et CONZETT partagent des informations sur le déroulement des premiers travaux de terrassement engagés dans le cadre du déploiement de la fibre optique. Un courrier d'information a été adressé aux riverains des secteurs impactés.

5 – Dans le cadre du « défi alimentation », la SEPANT proposera un atelier jardinage au jardin du presbytère le samedi 19 juin 2021. Participation limitée à 10 personnes.

6 – Monsieur le Maire remercie vivement tous les membres de l'équipe municipale qui se sont investis dans l'organisation de la journée portes ouvertes des Étangs du 6 juin 2021 qui, de l'avis de tous les participants, fut une réussite totale. La formule appelle à être reprise pour de prochaines ouvertures du site des Étangs.

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2021
DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

Numéro	Objet de la délibération	Décision
2021-06-D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2021	Pour à l'unanimité
2021-06-D2	Approbation du compte de gestion 2020 du budget général	Pour à l'unanimité
2021-06-D3	Vote du compte administratif 2020	Pour à l'unanimité
2021-06-D4	Affectation du produit des ventes du mobilier scolaire anciens	Pour à l'unanimité
2021-06-D5	Participation au renouvellement de matériel pour la psychologue scolaire d'Amboise	Pour à l'unanimité
2021-06-D6	Renouvellement de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) désignation d'un représentant titulaire : Mme COURTOIS et d'un suppléant : Mme FLEURY	Pour à l'unanimité
2021-06-D7	Charte des référents communaux « Entour'âge » désignation d'un référent : Mme COURTOIS	Pour à l'unanimité
2021-06-D8	Aliénation du sentier rural n°32 – proposition de Madame HIDALGO	Pour à l'unanimité
2021-06-D9	Offres commerciales : installation sur domaine public de deux food truck collective	Pour à l'unanimité
2021-06-D10	Pacte de gouvernance	Pour à l'unanimité
2021-06-D11	Projet guinguette par l'association BUL'DE MÔMES	Pour à l'unanimité

LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2021

Fonction	Qualité	NOM Prénom	Signature
Maire	M.	DENIAU Philippe	
1 ^{er} adjointe	Mme	PETIT Sophie	
2 ^{ème} adjoint	M.	CONZETT Pascal	
3 ^{ème} adjointe	Mme	COURTOIS Claudette	
4 ^{ème} adjoint	M.	TURBAT Patrick	
Conseiller	M.	DESVAUX Michel	
Conseiller	M.	VOISARD Jean-Louis	
Conseillère	Mme	FLEURY Dominique	
Conseiller	M.	FERRISSE Olivier	
Conseillère	Mme	DOUARD Marie-Agnès	
Conseillère	Mme	SALMON HUSZTI Sylvie	
Conseiller	M.	GEAY Dominique	
Conseillère	Mme	CHANTREAU Elodie	
Conseillère	Mme	TESSIER Maud	
Conseiller	M.	SAËZ Logan	